

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020 A 19H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. FERRER, DUREAU, Mmes VACQUE, CASTERA, CAUBET, MM. CLAVAUD, DI PALMA, FORGUES, Mmes GALINOUE, GOSELIN, LAGUE, M. THIOLON

EXCUSE : M. LARONDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAGUE

CONVOCATION du 28 mai 2020

ORDRE DU JOUR :

- Délégation aux adjoints
- Fixation des indemnités maire et adjoints
- Règlement des questions orales
- Constitution des commissions communales
- Délégations aux organismes d'adhésion de la commune
- Questions diverses

1. Délégation aux adjoints

Monsieur le Maire énumère les diverses délégations qu'il attribue à ses adjoints.

2. Fixation des indemnités Maire et adjoints

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-23 ET L.2123-24 modifié par l'article 92 de la loi 2019-1461, considérant que la commune compte 735 habitants au 01/01/2020 selon la notification de l'INSEE, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités comme suit :

Le Maire 40.3 % de l'indice terminal, 1^{er} adjoint 8% de l'indice terminal, 2^{ème} adjoint 4% de l'indice terminal, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints 1.4 % de l'indice terminal.

3. Règlement des questions orales

Monsieur le Maire propose de réglementer les questions orales de la manière suivante : les questions devront être communiquées par écrit (papier ou mail) au moins 48 heures avant la séance. Ceci afin d'organiser les séances, d'éviter un usage abusif et de pouvoir produire des réponses adaptées. Le Conseil Municipal accepte cette réglementation.

4. Constitution des commissions communales

5. Délégation aux organismes d'adhésion de la commune

6. Questions diverses

Le prochain Conseil aura lieu le 11 juin 2020 à 19 heures à la salle des fêtes, dans les conditions de distanciation sanitaire.